



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N° DELCA25-07-0017

OBJET

**BUDGET PRINCIPAL Financement des travaux bâtimentaires et de
reconstruction du Système d'information**

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

- Reconstruction du Système d'Information : **474 000€**
- Travaux bâtimentaires : **463 000€**, dont :
- Réhabilitation de l'unité territoriale du Fossat : **350 000€**
- UTEP Mas d'Azil : **78 000€**
- STEP Pamiers : **35 000€**

Considérant la proposition de réaliser un emprunt de **500 000€** qui permettrait de couvrir le reste à charge au titre de l'exercice 2025.

Considérant la consultation bancaire pour le financement de ces investissements pour une réponse le 26/06/2025 auprès des établissements suivants : Agence France Locale – Crédit Agricole – Caisse d'Epargne – Crédit Mutuel – Banque Postale – Banque des Territoires – Société Générale.

Considérant l'accompagnement pour cette consultation par un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Michel Klopfer, Consultants Finances Locales.

Considérant que les offres ont été analysées par le Cabinet Klopfer sur la base des conditions de marché du 26 juin 2025.

Considérant que l'ensemble des besoins exprimés par le SMDEA a fait l'objet de quatre propositions : Crédit Agricole (CA) - La Banque Postale (LBP) - Caisse d'épargne (CE) – Crédit Mutuel.

Il ressort de l'analyse des offres les conclusions suivantes :

L'offre de La Banque Postale présente la marge synthétique la plus attractive (Taux fixe de 3,73% pour un emprunt d'une durée de 20 ans).

Considérant la proposition de contracter un emprunt **avec La Banque Postale**, selon les conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 500 000 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2045. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

- Montant : 500 000 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/09/2025, en une fois, avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,73%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt

Ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** Ledit emprunt
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant avec La Banque Postale selon les conditions présentées ci-dessus.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

